Rebut: 11-IX-2009
Acceptat: 2-III-2009

QUOI DE NEUF DU CÔTÉ DE LA LEXICOGRAPHIE ÉTYMOLOGIQUE ?
La méthodologie utilisée dans le cadre du programme TLF-Étym pour distinguer les emprunts au latin de l'Antiquité de ceux faits au latin médiéval

Nadine Steinfeld
Marta Andronache

1. INTRODUCTION

Le programme TLF-Étym[1] (*cf*. Buchi 2005; Steinfeld 2006) se propose de réviser les notices étymologiques et historiques du TLF en y injectant des datations et des étymologies nouvelles. Ayant répertorié dans les notices en question du TLF non seulement des insuffisances mais aussi des retards par rapport aux développements récents de la recherche et désireuses de combler certaines déficiences —sans toutefois refaire la totalité des notices— et surtout animées par la volonté de mettre à jour la méthodologie étymologique à partir de cas cruciaux, nous proposons une présentation d'un remodelage de la catégorie : emprunt au latin. Celle-ci se définit par opposition à mot héréditaire, etc., mais il faut établir des distinctions à l'intérieur de cette catégorie qui sont déjà faites en partie (mais, comme on va le montrer, de façon souvent impropre) par le TLF. La tradition du TLF fait que les emprunts français au latin sont traités comme : emprunt au latin scientifique, au bas latin, au latin impérial, au latin chrétien, au bas latin médical, au latin ecclésiastique, etc. Il convient de reconsidérer ces divisions et de les redéfinir.

2. PRÉLIMINAIRES

La pratique quotidienne et l'évolution de la pensée lexicographique font qu'actuellement les choses ne se présentent plus de manière aussi hétéroclite : la refonte de certaines

1. http://www.atilf.fr/tlf-etym/

DOI: 10.2436/20.2500.01.76

notices étymologiques a suscité des réflexions qui enrichissent et précisent la voie/les voies d'emprunt au latin. Pour l'heure il n'y a pas d'étude dans le domaine français consacrée à ce problème d'étymologisation.

En effet, même le manuel de référence en étymologie romane (Pfister/Lupis 2001) n'évoque pas ce problème; ce qui vaut pareillement pour Wunderli 2001. C'est aussi le cas de Bork 2006, qui n'aborde pas du tout les cas indécidables sur les voies d'emprunt du latin —et pourtant, tous les étymologistes y sont régulièrement confrontés.

Par contre, dans le domaine italien Jan Reinhardt (Reinhardt 2004) pose le problème des emprunts au latin médiéval. Dans son ouvrage sur la lexicographie historique italienne et le latin médiéval, il aborde le lexique italien pour lequel il est difficile de décider avec précision la voie d'emprunt au latin de l'Antiquité ou au latin médiéval (Reinhardt 2004 : 27-33).

C'est pourquoi notre réflexion concernant ce problème dans le domaine de la lexicographie française se cristallise autour de quelques exemples des notices étymologiques du programme TLF-Étym. Elle s'inscrit à la fois dans la thématique « les projets lexicographiques dans le sillage du TLF » et dans celle des « grands chantiers lexicographiques actuels et leurs méthodologies » et se présente comme un bilan et surtout comme une mise en perspective concernant la problématique des voies d'emprunt du latin.

2.1. Mot héréditaire (emprunté à un lexème latin indigène)

Comme préambule nécessaire à la bonne compréhension de notre étude, il n'est sans doute pas inutile de rappeler que sur le plan lexical le vocabulaire latin survit dans les langues romanes dans deux grandes catégories de mots :

- les mots héréditaires dont font partie les mots transmis par une tradition sans faille, les mots ayant subi toutes les conséquences de leur emploi ininterrompu du point de vue sémantique, morphologique, phonétique.
- les mots empruntés au latin qui constituent la deuxième catégorie est due à une survie des mots sur le plan culturel, plus précisément à une reprise ultérieure des relations avec le monde classique, à une résurrection lexicale qui se manifeste à partir du fond latin.

Nous vous proposons deux définitions liminaires pour situer clairement le terrain que nous allons explorer.

Un mot héréditaire est une « unité lexicale transmise par tradition orale ininterrompue et ayant subi, de ce fait, tous les changements phoniques qui caractérisent cette langue » (Chambon 2010: 62).

Pour exemple nous citerons le mot *hôtel* < lat. *hospitalēm*, qui a subi des changements phonétiques successifs.

« Il s'ensuit banalement que l'étymon d'un mot héréditaire est nécessairement un mot oral » qui sera présenté en notation phonétique, précédé d'un astérisque qui signale que l'étymon est reconstruit, comme l'affirme avec force Jean Pierre Chambon dans un

article intitulé : « Pratique étymologique en domaine (gallo)roman et grammaire comparée-reconstruction. À propos du traitement des mots héréditaires dans le TLF et le FEW » (Chambon 2010: 62/72).

2.2. Mot emprunté (au latin)

Par contre, un mot emprunté, en l'occurrence au latin, est une unité lexicale introduite d'une langue dans une autre et qui a une existence plus scripturaire qu'orale. Les règles d'adaptation ont imposé à l'emprunt des modifications minimales de sorte qu'il y a une quasi équivalence entre le segment de départ et le segment d'arrivée.

Le lexème *hôpital* < lat. *hospitalēm* illustre bien ce cas de figure.

2.3. Traitement des emprunts au latin dans le TLF

On observe dans le TLF notamment dans les cinq premiers volumes (A-Con), des confusions entre mot héréditaire et mot emprunté. Certains mots héréditaires sont envisagés comme empruntés au latin tout court (*agneau*, emprunté au latin *agnellus*) ou *fiel* emprunté au latin classique *fel*, ou encore *approcher* emprunté au bas latin *appropiare*, ou *arche* emprunté au bas latin **arca* pour *arcus*, *appuyer* emprunté au latin médiéval *appodiare*, *allumer* emprunté au latin vulgaire **alluminare*, *archée* emprunté au latin populaire **arcata*, *bigler* emprunté au latin populaire **bisŏcŭlare*. À cette liste, on peut encore ajouter les mentions « emprunt au latin archaïque », « emprunt au latin impérial », « emprunt au latin tardif ». L'aspect méthodologique occupe une place centrale dans la mise en œuvre du TLF-Étym dont la valeur réside dans la précision et la cohérence des formules analytiques élaborées pour chaque classe étymologique délimitée de façon très claire.

3. PRINCIPES MÉTHODOLOGIQUES

3.1. Classes étymologiques

La pratique quotidienne et l'évolution de la pensée lexicographique font qu'actuellement les choses ne se présentent plus de manière aussi hétéroclite et confuse : la refonte de certaines notices étymologiques a suscité des réflexions qui ont établi des formules analytiques précises pour chacune des classes étymologiques délimitées : continuateurs du protoroman, transferts linguistiques, formations françaises et leur sous-classes respectives, *cf.* le tableau ci-dessous.

Dans la méthodologie du TLF-Étym, les étymologies sont énoncées dans un cadre qui oblige à attribuer d'entrée de jeu chaque lexème traité à une classe étymologique

donnée (voir le tableau ci-dessous), voire éventuellement à une sous-classe précise (emprunts et calques sous transferts linguistiques, par exemple). La problématique que nous examinons s'inscrit dans la classe étymologique **transferts linguistiques** sous-classe **emprunt au latin**. Notre réflexion vise à enrichir et à préciser la voie/les voies d'emprunt au latin.

Tableau des classes étymologiques du programme TLF-Étym, ATILF, CNRS Université Nancy 2, http://www.atilf.fr/tlf-etym/

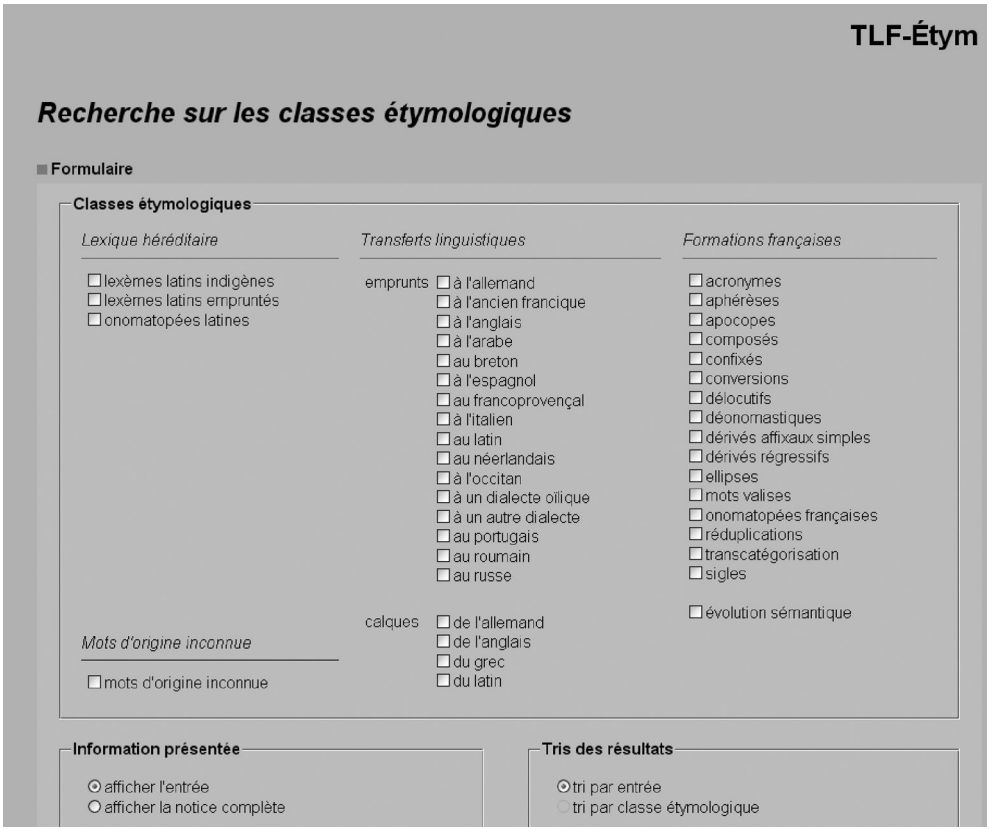

3.2. Périodisation de l'histoire de la langue latine

Dans la méthodologie du TLF-Étym, nous n'employons que les termes latin tout court (sous entendu de l'Antiquité) et latin médiéval. Et voyons pourquoi : les auteurs distinguent quatre périodes dans l'histoire de la langue latine : latin archaïque, latin classique, latin impérial, latin tardif (bas-empire, bas-latin), latin médiéval.

Cette division se justifie surtout en ce qui concerne l'histoire de la littérature, elle convient moins à une étude diachronique de la langue. Par convention on considère que la naissance des langues romanes se situe autour de 600, le latin de l'Antiquité couvre la période allant du III^e^ siècle av. J.-C. à 600, tandis que le latin médiéval s'étend de 600 au XV^e^ siècle.

3.3. Variétés du diasystème du latin

Il convient de faire la distinction entre le latin de l'Antiquité (ou latin tout court dans la méthodologie du TLF-Étym) et le latin médiéval et de délimiter grosso modo leurs limites temporelles respectives.

La civilisation occidentale du Moyen Âge hérite du latin sous deux formes distinctes : comme langue parlée qui se trouve à l'origine des idiomes romans et comme véhicule universel et permanent de culture. Consacré par l'église, le latin se conserve dans la liturgie catholique et dans les emplois officiels ; l'administration, la justice et la chancellerie l'utilisent; il est l'instrument général des sciences; les modèles offerts par les écrivains, les historiens, les grammairiens latins survivent au-delà de l'Antiquité.

Le latin médiéval qui n'était parlé que dans des circonstances très particulières, n'a jamais constitué une langue maternelle. À partir du XIII^e^ siècle, le latin restreint graduellement ses emplois vu l'accès à l'écrit des langues vernaculaires, dans le domaine littéraire surtout, mais aussi dans le domaine politique, administratif et même religieux. Il n'était plus souvent que la transcription d'une pensée dont l'expression naturelle eût été une langue vernaculaire, le français, ou l'italien ou l'allemand, par exemple. Le latin médiéval devient un idiome supranational, utilisé par l'Europe entière et reste la prérogative de la haute érudition, de la pensée juridique, philosophique et scientifique, des manifestations de l'Église et, en général, des documents officiels émanant d'organismes politiques. Il est le véhicule universel et permanent de la culture, et conserve sa fonction d'instrument d'expansion à portée suprarégionale et supranationale.

Le latin de l'antiquité s'oppose diachroniquement au latin médiéval dans la mesure où il s'étend du III^e^ siècle av. J.-C. jusqu'à 600. Il est donc antérieur à la naissance des langues romanes, par convention l'an 600, à la différence du latin médiéval qui s'est constitué après la naissance des langues romanes et dont les limites temporelles généralement admises sont début VII^e^ siècle – XV^e^ siècle.

S'il y a une continuité linguistique entre le latin parlé et les langues romanes, il y a eu aussi, depuis le Moyen Âge, des emprunts conscients des langues romanes au latin littéraire. C'est ainsi qu'elles ont enrichi leurs moyens d'expression, comme l'ont fait aussi, d'ailleurs, d'autres langues d'Europe, qui n'étaient pas des langues romanes.

Le latin de l'Antiquité et le latin médiéval sont deux variétés du diasystème latin, qui se distinguent :

- sociolinguistiquement (langue vernaculaire *versus* langue véhiculaire) ;
- diachroniquement (conceptuellement : avant/après la naissance des langues romanes; par convention : avant 600 *vs* après 600) ;

- diaphasiquement (totalité de l'éventail diaphasique *versus* situations de communication « hautes » qui représentent la communication des connaissances, des idées, des échanges intellectuels).

4. PROBLÉMATIQUE

La refonte de certaines notices étymologiques a suscité des réflexions qui enrichissent et précisent la voie/les voies d'emprunt possible(s) au latin.

Nous avons dégagé trois cas type au cours de l'élaboration des notices étymologiques et historique du TLF-Étym. Nous examinerons les notices *différer*, *laconique*, *temporel, obole*, et enfin *défectif*, illustrant, quant à lui, un cas que nous avons qualifié d'indécidable.

Nous sommes parties dans notre démarche de trois cas typiques auxquels nous sommes susceptibles d'être confrontées dans le cadre de la rédaction de l'étymologie d'un emprunt au latin :

- clairement emprunt au latin de l'Antiquité
- clairement emprunt au latin médiéval
- cas indécidables

5. CLAIREMENT EMPRUNT AU LATIN DE L'ANTIQUITÉ

Il s'agit clairement d'un emprunt au latin de l'Antiquité (appelé *latin* tout court dans la métalangue de TLF-Étym) si la ou les première(s) attestation(s) incite(nt) à penser que l'emprunt a été effectué à travers la traduction d'un texte antique.

5.1. DIFFÉRER

Dans le TLF (1979), le verbe *différer* est traité comme un emprunt au latin classique DIFFERRE :

> DIFFÉRER[2], verbe trans.
>
> Étymol. et Hist. 1. Fin XIII[e] s. « remettre à une date ultérieure » (*Trad. Ovide Remède d'Amour*, 76 ds T.-L.); 2. 1580 « temporiser, se dérober » (MONTAIGNE, *Essais*, livre III, ch. X, éd. A. Thibaudet, p. 1129). Empr. au lat. class. *differre* au sens de « remettre à plus tard, retarder ».

La notice historique et étymologique révisée du programme TLF-Étym[2] réfute la date de « fin XIII[e] s. » attribuée à tort, par le TLF à la traduction d'Ovide, *Remède d'Amour*,[3] et propose *ca* 1355 comme première attestation absolue de *différer*, verbe transitif direct, relevé avec le sémantisme « remettre à plus tard » dans une traduction d'un texte latin. Il s'agit en l'occurrence de la traduction des *Décades* de Tite Live (59 avant J.-C.– 17 après J.-C.) entreprise entre 1354 et 1356 par Besuire, à la demande de Jean le Bon. L'ouvrage connut un grand succès puisqu'on en a recensé plus de 60 manuscrits. L'emploi du verbe transitif indirect *différer à* + infinitif est relevé, là encore, dans la traduction latine de *l'Ethique* d'Aristote achevée par Oresme en 1377 (OresmeEthM).[4] L'emprunt de *différer* semble donc s'être effectué à travers la traduction d'un texte latin.

Cet exemple illustre donc notre cas premier puisque l'emprunt s'est fait par voie directe du latin de l'Antiquité, *differre* verbe transitif « remettre à plus tard » attesté depuis Cicéron dans ce sens précis (TLL 5/1, 1071-1072),[5] avec changement de conjugaison.

> différer[2], verbe trans.
>
> **Étymologie**
>
> Histoire :
>
> A. 1. Transitif direct : « remettre à plus tard ». Attesté depuis *ca*. 1355 [dans une traduction d'un texte latin] (Bers., *Tite-Live* T. I, 1, page 85, § 51.3 : et leur dist que pour certain Turnez avoit ier a lui et a eulz la mort appareillé, afin que il peust tous seulz l'empire des Latins avoir et maintenir, mes que la chose avoit esté differee pour l'absence de lui, lequel principalment il desirroit a occire). Remarque : *Trad. Ovide Remède d'Amour*, donné comme première attestation par TLF, est à dater de *ca*. 1370/1380 et non de la fin du 13[e] siècle.
>
> A. 2. Transitif indirect : *différer de*/*à* + infinitif « tarder à ». Attesté depuis *ca*. 1370 [dans une traduction d'un texte latin] (OresmeEthM, page 451 = DMF2 : Et se l'un de eulz estoit mauvais, l'autre devroit fuir ou differer a lui ministrer du sein [« des subsides »]).
>
> B. Absolu : « tarder, temporiser ». Attesté depuis *ca* 1453/1457 (*Aff. Jacques Cœur* M, tome 1, page 255 = DocDMF : mon entencion n'estoit point de différer, ainçois estoit de procéder contre eulx et les contraindre à paier). *Cf.* la locution *différer le temps* « attendre », qui préfigure l'émergence de l'emploi absolu, attestée dès 1369 (GuillMachPriseM, page 202, vers 6647 = DMF2 : Et en Rodes s'en vuet aler. Là vuet il le temps differer Pour veoir que ce devenra Et se son Tricoplier venra). -
>
> Origine :
>
> Transfert linguistique : emprunt au latin *differre* verbe trans. « remettre à plus tard » (attesté depuis Plaute [depuis Cicéron dans ce sens précis], TLL 5/1, 1071-1072), avec changement de conjugaison. *Cf.* VON WARTBURG *in* FEW 3, 73b, DIFFERRE 2. Le terme semble être entré en français à travers une traduction de Tite-Live (*cf.* ci-dessus).

2. L'explicitation des sigles du TLF-Étym est donnée sur le site http://www.atilf.fr/tlf-etym
3. *Altfranzösische Übersetzung der* Remedia Amoris *des Ovide*, éd. Körting, Leipzig, 1871.
4. Pour les sigles des éditions de textes médiévaux, voir la bibliographie du DEAFBiblEl ainsi que la bibliographie du DMF2010.
5. Pour les ouvrages lexicographiques, voir la bibliographie du TLF- Étym http://www.atilf.fr/tlf-etym/

Rédaction TLF 1979 : Équipe diachronique du TLF. - Mise à jour 2005 : Nadine Steinfeld. - Relecture mise à jour 2005 : Stephen Dörr ; Frédéric Duval ; Éva Buchi.

5.2. Laconique

Dans le TLF (1983), l'adjectif *laconique* est analysé comme une formation française, dérivé de *Laconie*, à l'aide du suffixe *-ique* ou comme un emprunt au latin *LACONIUS* « de Laconie », lui-même emprunté au grec λακωνικός qui signifie « de Laconie », mais aussi « bref, concis ».

> LACONIQUE, adj.
> Étymol. et Hist. 1. 1529 *langue Laconique* « langue des Laconiens, qui exprime la pensée d'une manière brève » (GEOFROY TORY, *Champ Fleury* 51 v. ds *Romania* t. 51, p. 41); 2. 1536 « relatif à la Laconie » (*Œuvre d'Aelian*, f° 297 ds GDF. *Compl.*). Soit dér. de *Laconie*, v. *laconien*; suff. -ique*, soit empr. au lat. *laconicus* « de Laconie », gr. λακωνικός « *id.* » et « *bref, concis* ».

Selon la notice historique et étymologique révisée du programme TLF-Étym, la toute première attestation de *laconique*, « relatif à Laconie », se trouve dans la *Politique* d'Aristote, traduite entre 1379 et 1374 par Nicole Oresme, qui s'est basé sur des traductions latines de l'ouvrage aristotélicien. Par conséquent, le sens ethnique qui semble être entré en français à travers une traduction latine d'Aristote, est à considérer comme un emprunt au latin *Laconicus* adj. « relatif à la Laconie » (attesté depuis Horace, OLD).

Quant au sens « qui est exprimé de manière concise », il apparaît à la Renaissance dans un contexte antique comme un calque du grec λακωνικός adj. « rappelant les laconiciens par son caractère bref et concis » (attesté depuis Platon, *cf.* Bailly), et il représente un sens secondaire.

> Laconique, adj.
> **Étymologie**
> Histoire :
> A. « relatif à la Laconie (région de la Grèce antique : Sparte) ». Attesté depuis *ca* 1372/1374 (OresmePolM, page 165b = DocDMF : Et les autres anciens dient que la plus commune policie [« gouvernement »] doit estre tenue et interiment ou blasment les autres policies, ce est assavoir la policie laconique. Ce est la policie qui estoit en une region appellee Laconie). Remarque : les ethniques sont peu représentés dans la lexicographie, ce qui explique sans doute qu'on ne relève pas d'autre attestation avant la Renaissance : 1536 (Volcyr, *Aelian*, folio 297, *in* GdfC : Le genre [d'évolution] laconique est fait lorsque le decurion immue et change de la lance, transfere la decurie en general et prent ung aultre lieu pareil a soy mesme).
> B. 2. « qui est exprimé de manière concise ». Attesté depuis 1556 (Thevet, *Cosmographie*, *in* Gallica : la doctrine Laconique : pour doctrine sentencieuse, brieue, & fort compendieuse [« abrégée »]. Et que les femmes de Sparte [...]). La première attestation est encore à cheval sur les sens A. et B. 2. ; l'adjonction du sens B. 2. se prépare dès 1529 (Tory,

Champ fleury, in Laurent, *Romania* 51, 41 : parler rondement est a dire & signifie parler perfectement & amplement, en comprenant beaucoup de sons en peu de parolles. La quelle chose est peculiere & commune aux Grecs, & principallement en la langue Laconique). La première attestation complètement détachée du contexte antique n'apparaît qu'en 1671 (La Fontaine, *Songe*, page 97, *in* Frantext : Là je lui fis ma petite harangue, petite certainement, car c'était en notre langue laconique extrêmement).

B. 1. « [personne] qui s'exprime de manière concise ». Attesté depuis 1585 (Du Fail, *Eutrapel*, page 127 : Vous [...] n'estes vulgaire, ains trop racourcy et Laconic). -

Origine:

A. Transfert linguistique : emprunt au latin *Laconicus* adj. « relatif à la Laconie » (attesté depuis Horace, OLD ; Ø TLL), lui-même emprunté au grec Λακωνικός adj. « *id*. » (attesté depuis Thucydide, Bailly). *Cf.* von Wartburg *in* FEW 5, 133a, lakonikos, qui postule un hellénisme. Or l'emprunt est dû à Oresme, qui s'est basé, dans son adaptation du *Livre de Politiques* d'Aristote, non pas sur le texte grec, mais sur des traductions latines (« the Latin originals from which Oresme made his French translation [...] ; his almost total ignorance of Greek [...] », Menut *in* OresmePolM, page 25).

B. Transfert linguistique : calque du grec Λακωνικός adj. « rappelant les Laconiciens par son caractère bref et concis » (attesté depuis Platon, Bailly), sens secondaire inconnu du latin classique. *Cf.* von Wartburg *in* FEW 5, 133a, lakonikos, qui envisage un hellénisme pur, ce qui ne cadre pas avec la situation à la Renaissance, où les sens A. et B. sont actualisés dans les mêmes occurrences.

Rédaction TLF 1983 : Équipe diachronique du TLF. - Mise à jour 2005 : Thomas Städtler. - Relecture mise à jour 2005 : Éva Buchi ; Frédéric Duval ; Nadine Steinfeld.

6. CLAIREMENT EMPRUNT AU LATIN MEDIEVAL

Il s'agit clairement d'un emprunt au latin médiéval :

- si l'étymon a été créé en latin médiéval (dérivé, emprunt à une langue vernaculaire)
- si l'étymon a développé un sémantisme secondaire (inconnu du latin de l'Antiquité) en latin médiéval
- si l'étymon présente en latin médiéval une particularité morpho-syntaxique inconnue du latin de l'Antiquité

6.1. Temporel

Penchons-nous à présent sur la notice *temporel*. Dans le TLF (1994), le substantif *temporel* au sens de « revenu qu'un ecclésiastique tire de son bénéfice » (*s.v. temporel, -elle*, adj.), est traité comme un emprunt au latin *temporalis* « éphémère, qui ne dure qu'un temps », « ce qui se rapporte au monde terrestre ». Le TLF signale en outre que le mot *temporalis* est attesté comme substantif chez Saint Augustin au sens de pouvoir séculier.

Empr. au lat. *temporalis* « éphémère, qui ne dure qu'un temps », « ce qui se rapporte au monde terrestre (par opposition à l'éternité) » et terme de gramm. « qui concerne le temps »; *temporalis* est att. comme subst. par ST AUGUSTIN au sens de « pouvoir séculier ».

La révision de la notice montre que le sémantisme secondaire « revenu qu'un ecclésiastique tire de son bénéfice », inconnu du latin de l'Antiquité, s'est développé en latin médiéval. Nous sommes donc en présence d'un emprunt au latin médiéval et non pas au latin de l'Antiquité, comme l'analyse le TLF.

temporel, -elle, adj.

Étymologie

Histoire:

A. 1. a./A. 2. a. adj. « qui concerne le monde matériel, aussi sous le point de vue de son caractère passager ». Attesté depuis *ca* 1174 (BenDucF, volume 2, page 113, vers 25860 : Noble vassal e conneü, Malement estes deceü, Qu'en teu dolor e en teu gerre E en teu paine estes d'aquerre Vivres et trespassables biens, Faus, temporaus e terriens, Por qu'os perdez les eternaus). Première attestation présentant le phonétisme moderne : fin du 12e siècle (SBernAn[1]F, page 6 = FEW : Certes li planteiz et li habondance des choses temporels avoit ameneit l'obliement et la besoigne des permenanz).

A. 1. b./A. 2. b. α./A. 2. b. β./A.2.b. δ. subst. masc. « ce qui concerne le monde matériel, aussi sous le point de vue de son caractère passager ». Attesté depuis *ca.* 1350 (GilMuisK, volume 1, page 25, vers 24 : Vray Diex, je me suy delités Et mis me coer ou temporel [...] Car jou ay lonc temps travilliét, Par jour penét, par nuit villiét, Entendut a coses mundaines Qui sont, voir, et fausses et vaines, Au siecle qui ne vault pas maille, Ou quel on se piert et travaille).

A. 2. b. γ. subst. masc. « revenu d'un bénéfice ecclésiastique ». Attesté depuis 1330 (TerroineFossier, volume 3, page 26 = FEW : et eussent promis chascun de eulz pour tant comme il li touchoit, c'est assavoir ledit escuier seur l'obligacion de tous ses biens meubles et nommeubles, et ledit curé sus l'o sus l'obligacion de tout son temporel).

B. adj. « qui a rapport au temps naturel ou aux temps verbaux (terme de grammaire) ». Attesté depuis 2e moitié 14e siècle (AalmaR, page 448, n° 13453 : umquam : aucune foiz. adverbez temporel). Première attestation lexicographique : 1680 (Richelet : *Augment*, *s.m. Terme de Grammaire Gréque*. Augmentation de quantité, ou de lettres qui se fait au commencement du verbe en certains tems. [Augment sillabique, augment temporel.]). Les attestations connues entre le 14e et le 17e siècle sont très peu nombreuses (1540 [Dolet, *Maniere*, page 27, in Frantext] ; 1550 [Meigret, *Traité*, page 26, § 21]), mais elles ne donnent pas l'impression d'une rupture de tradition.

D. adj. « qui est relatif au concept du temps opposé à celui de l'espace (terme de philosophie) ». Attesté depuis av. 1888 (Guyau, *Genèse*, page 11 = Larousse[3] : La représentation des événements dans leur ordre temporel, nous venons de le voir, est une acquisition plus tardive que la représentation des objets dans leur ordre *spatial*).

C. adj. « qui concerne la durée (terme de musique et de versification) ». Attesté depuis 1891 [et non pas 1889 comme il est dit supra] (*Paléographie musicale* tome 2, page 50). -

Origine :

A. 1. a./A. 2. a./B. Transfert linguistique : emprunt au latin *temporalis* adj. « qui relève du monde matériel, de la finitude de la vie humaine » (attesté depuis Apulée, OLD) (ci-dessus A. 1. a. et A. 2. a.) ; « qui a rapport au temps (terme de grammaire) » (attesté depuis

Varron, OLD) (ci-dessus B.). *Cf.* von Wartburg *in* FEW 13/1, 181a, temporalis II; Städtler, *Grammatiksprache* 290.

A. 1. b./A. 2. b. α./A. 2. b. β./A. 2. b. δ. Formations françaises : transcatégorisation de l'adjectif ci-dessus.

A. 2. b. γ. Transfert linguistique : emprunt au latin médiéval *temporalia* subst. neutre plur. « biens ou revenus matériels affectés à la dotation d'un bénéfice ecclésiastique » (attesté depuis 1112, Niermeyer[2]).

C./D. Formations françaises : issu par évolution sémantique de l'adjectif ci-dessus.

Rédaction TLF 1994 : Évelyne Bourion. - Mise à jour 2008 : Melanie Lang ; Thomas Städtler. - Relecture mise à jour 2008 : Gilles Roques ; Éva Buchi.

6.2. Obole

La notice étymologique et historique révisée de l'article *obole* montre que le mot a été emprunté à deux reprises et à deux époques différentes : tout d'abord au Moyen Âge et plus précisément vers 1200, puis de nouveau à la Renaissance. En ce qui concerne le substantif féminin *obole*, qui désigne une pièce de monnaie en usage en France, sous l'Ancien Régime, il s'agit d'un emprunt au latin médiéval, qui connaît les trois genres, masculin, féminin, neutre, contrairement au latin de l'Antiquité, qui n'a que le masculin pour ce terme. Le genre féminin qu'a le mot actuellement en français s'explique en effet par l'emprunt au latin médiéval, où *obola* (subst. fém.) alternait avec *obolus* (subst. masc.) et *obolum* (subst. neutre) dans les livres de comptes.

Cet exemple illustre donc notre deuxième cas puisque l'emprunt s'est fait par la voie du latin médiéval *obolus, –a, –um* subst. masc., fém. ou neutre « petite pièce de monnaie» (attesté dès 1086 [masc. et fém.] et dès 1218 [neutre], Latham 1965, *Word-list*), variante tardive du latin *obolus* subst. masc. « *id.* ». Von Wartburg *in* FEW 7, 278b-279a impute le changement de genre à l'influence de *maille* « monnaie de très faible valeur, valant un demi-denier », ce qui n'est pas très convaincant.

Dans le TLF (1986), le substantif féminin *obole* est traité comme un emprunt au latin *obolus*, subst. masc., de même sens, sans expliquer l'intégration au genre féminin en français.

Étymol. et Hist. 1. 1262 « petite pièce de monnaie française du Moyen Âge valant un demi-denier » (ETIENNE BOILEAU, *Métiers*, 272 ds T.-L.); 2. 1350 « sorte de poids » (*Ord.* II, 362 ds GDF.); 3. 1567 « dans la Grèce antique, unité de poids et de monnaie valant le sixième de la drachme » (AMYOT, *Vies, Lysand.* ds GDF. *Compl.*); 4. 1668 « très petite somme » (LA FONTAINE, *La colombe et la fourmi*, *Fable*, L. II, XII, éd. H. Régnier, t.1, 165); *id.* « très petite quantité, partie » (id., *Le Serpent et la lime*, L. V, XVI, *ibid.*, p.414); 5. 1845 « petite aumône » (L. BLANC, *loc. cit.*). Empr. au lat. *obolus* « obole, monnaie grecque », « poids », lui-même empr. au gr. οβολός « monnaie athénienne valant 1/6 de la drachme attique », « mesure équivalente à 1/6 d'un chénice [mesure de capacité] ».

En revanche, la notice historique et étymologique révisée du programme TLF-Étym envisageant *obole* subst. fém. comme un emprunt au latin, donne une explication à ce changement de genre en s'appuyant sur l'existence de *obolus, -a, -um* subst. masc., fém. ou neutre « petite pièce de monnaie » (attesté dès 1086 [masc. et fém.] et dès 1281 [neutre]) (Latham, *Word-List*), variante tardive du latin *OBOLUS* subst. masc., de même sens, emprunté par les humanistes de la Renaissance, qui ont employé le mot au masculin avec le sens de « ancienne monnaie valant le sixième d'une drachme dans la Grèce antique ». Nous avons donc dégagé deux homonymes diachroniques, un emprunt au latin médiéval et un emprunt au latin (de l'Antiquité), plutôt qu'un seul emprunt au latin comme l'envisageait le TLF.

Obole, subst.fém.

Étymologie

Histoire:

A. 2. [En France, sous l'Ancien Régime] « petite pièce de monnaie valant un demi-denier ». Attesté depuis *ca*. 1200 [en Flandre, dans un document qui se réfère au gouvernement de Hugues, comte de Rethel] (GysselingDocAnc, page 193 = Du Cange 5, 265a, *s.v. marceschia* = Gdf 5, 185c, *s.v. marsage*[1] : De chascun stier [variante wallonne de se(s)tier « sorte de mesure de capacité pour les grains »] marsaige [« grain qu'on sème en mars »] une o[bole]).

A. 3. « très petite somme d'argent ». Attesté depuis 1628 [dans une tragi-comédie que l'auteur campe en Phénicie, dans l'Antiquité, aussi les sens A.1. et A. 3. pourraient-ils bien être actualisés dans la même occurrence] (Schélandre, *Tyr et Sidon*, page 260, seconde journée, acte second, scène II, *in* Frantext : Avant ce mal de teste on m'eust eu beau prescher Pour me faire sans gage une obole lascher). *Cf.* les attestations suivantes en ancien et moyen français, qui préfigurent l'émergence de cet emploi dès le 13e siècle, à travers le procédé du renforcement affectif de la négation à l'aide d'expressions d'une valeur minimale (*cf.* Möhren, *Renforcement*, page 174) : 1er quart 13e siècle (AimeriD, vers 2881, variante : Tot mon tresor vos ferai si vuidier N'i remendra o[bole] ne denier) ; *ca* 1350 (BaudSebB, tome 1, vers 715 = TL : Et si n'en voeilt avoir ne obole ne denier). -

B. 2. « don de très peu d'importance ». Attesté depuis 1738 (Argens, *Lettres juives*, Lettre 185, tome 6, page 411, *in* Frantext : et que suspendant à sa fenêtre un petit sac, comme font ordinairement les prisonniers, il crioit aux passans : une obole au pauvre Bélisaire [général byzantin accusé de trahison, qui en fut réduit à mendier après qu'on lui eut crevé les yeux, *cfr.* GDLI *s.v. obolo*], à qui l'envie a crevé les yeux et non pas le crime). -

B. 1. « petite contribution à la souscription à une publication ». Attesté depuis 1873 (Hugo, *Correspondance*, *À Monsieur Marc Bayeux* [journaliste et romancier], tome 3, page 354, *in* Frantext : J'arrive d'une absence de quelques jours, je trouve votre lettre, je vous envoie pour l'excellente souscription du Corsaire mon obole). -

A. 1. [Dans la Grèce antique] « ancienne monnaie valant le sixième d'une drachme ». Attesté depuis 1539 [dans une traduction d'un texte latin] (Macault, *Apophtegmes*, *Aristippus*, livre III, folio 9 recto : Et j'estime aussi peu (deit il) cinquante drachmes come toy ung obole Attique). Remarque : au 16e siècle, le mot est masculin, *cf.* Huguet, peut-être dans le souci de distinguer grammaticalement A. 1. et A. 2. -

Origine :

A. 2. Transfert linguistique : emprunt au latin médiéval *obolus, -a, -um* subst. masc., fém. ou neutre « petite pièce de monnaie » (attesté dès 1086 [masc. et fém.] et dès 1218

[neutre], Latham, *Word-list*), variante tardive du latin obolus subst. masc. « id.» (*cf.* ci-dessous A. 1.). *Cf.* VON WARTBURG *in* FEW 7, 278b-279a, OBOLUS 1 a, qui impute le changement de genre à l'influence de *maille*[2]*, ce qui n'est pas très convaincant.

A. 3./B. Formation française : issu par évolution sémantique de A. 2.

A. 1. Transfert linguistique : emprunt au latin *obolus* subst. masc. « obole, monnaie grecque » (attesté depuis Terence, TLL 9/2,141-143), lui-même emprunté au grec ὀβολός subst. masc. « monnaie athénienne valant 1/6 de la drachme attique » (Bailly ; Liddell-Scott). Ce second emprunt est dû aux humanistes de la Renaissance, qui ont employé le mot au masculin comme terme d'archéologie grecque. *Cf.* VON WARTBURG *in* FEW 7, 278b-279a, OBOLUS 1b.

Rédaction TLF 1986 : Équipe diachronique du TLF. - Mise à jour 2005 : Nadine Steinfeld. - Relecture mise à jour 2005 : Éva Buchi ; Yan Greub ; Frankwalt Möhren ; Takeshi Matsumura.

7. CAS INDÉCIDABLES : *DÉFECTIF*

Cela laisse pourtant de la place aux cas pour lesquels il est difficile de décider entre la voie d'emprunt au latin de l'Antiquité ou au latin médiéval. Il convient de faire état de ces doutes, sans généraliser le « principe du doute » de façon mécanique. Ce qui peut orienter quand même :

- il s'agira plutôt d'emprunt au latin de l'Antiquité si l'emprunt semble appartenir au français (littéraire) général ;
- il s'agira plutôt d'emprunt au latin médiéval si l'emprunt reste confiné, au moins au début, à des genres textuels savants, représentants de sociolectes comme celui des juristes, celui des médecins, etc.: on peut supposer que la communication à l'intérieur de ces milieux passait par des textes contemporains rédigés en latin, c'est-à-dire latin médiéval.

Pour exemplifier ce cas, on prendra une notice révisée du programme TLF-Étym portant sur *défectif*, terme de grammaire rédigée dans le cadre du projet ANR DETCOL.[6]

Dans le TLF (1978), l'adjectif *défectif* est traité comme un emprunt au bas latin *defectivus* :

> Étymol. et Hist. 1314 « qui présente des défauts » (HENRI DE MONDEVILLE, *Chirurgie*, 22 ds T.-L.); 1629 d'apr. BL.-W.[5]; 1680 *verbe défectif* (RICH.). Empr. au b. lat. *defectivus* « défectueux », également terme de grammaire.

6. Développement et exploitation textuelle d'un corpus d'œuvres linguistiques, projet dirigé par Bernard Colombat (CNRS/Université Paris 7).

La notice historique et étymologique révisée du programme TLF-Étym propose fin du XIII^e siècle comme première attestation absolue de *défectif* adj. « défectueux (en parlant d'un inanimé) » (MirJustW, page 183 = AND[2] *s.v. addicion*).

Le sens grammatical est attesté depuis la 2^e moitié du XIV^e siècle dans un glossaire latin-français (*Aalma,*[7] volume 2, page 55, n° 1561 = STÄDTLER 1988 : 196).

Pour l'adjectif *défectif* avec le sens de « défectueux (en parlant d'un inanimé) », nous proposons la fin du XIII^e siècle comme première attestation absolue dans un texte juridique anglo-normand intitulé *The Mirror of justices* (MirJustW). C'est la première apparition du mot *défectif* dans un sens qui n'est plus en usage de nos jours, d'où le zéro dans la numérotation de la structure de l'article. Ce sens sort de l'usage à la fin du XV^e siècle quand il est attesté dans l'art de versifier de la *Prophécie* de Guilloche.

L'adjectif *défectif* avec les sens « imparfait (au moral ou au physique, en parlant d'un animé) » est attesté la première fois en 1412/1413 dans le *Livre de la Paix* de Christine de Pizan. Ce sens sort de l'usage au XVI^e siècle quand on relève une dernière attestation en Huguet (en 1559).

Au sens grammatical nous observons que l'adjectif *défectif* est attesté depuis la 2^e moitié du XVI^e siècle dans un glossaire latin-français. Il s'agit d'une antédatation spectaculaire de trois siècles par rapport à l'attestation 1680 (dans Richelet) fournie par le TLF. Cette antédatation a été relevée par Thomas Städtler (Städtler 1988) :

> Défectif, adj.
> **Étymologie**
> Histoire:
> A. 0. a. Adj. « défectueux (en parlant d'un inanimé) ». Attesté de la fin 13^e siècle (MiR JustW, page 183 = AND[2] *s.v. addicion* : Li point qe comande qe la grande chartre soit tenue en touz ces poinz est defective par defaute de adicion de peine) à 1494 (Guilloche, *Prophécie*, page 2, *in* GdfC : Si la mectrificature [« art de versifier »] Se trouveroit defective ou non).
> A. 0. b. Adj. « imparfait (au moral ou au physique, en parlant d'un animé) ». Attesté de 1412/1413 (Chr. Piz., *Paix* W., page 175, *in* DMF2 : Doncques, si que dit Tulles, veu le grant deffault et mal que c'est à si noble animal que est homme ouquel raison doit dominer, autrement est comme beste brute et defective) à 1559 (Doublet, *Élégies*, in Huguet : Si me navrer tu avois eu pensée, Mars defectif, au moins pouvoit ton dart M'avoir non au cueur offencée). Remarque : la consultation de Frantext fournit une attestation isolée de l'adjectif substantivé, lequel apparaît sous la plume de Queneau, *Rueil* dans une accumulation de termes désignant sur un ton humoristique « un vieux » décrépit par l'âge.
> A. 1. Adj. « (mot) dont la conjugaison ou la déclinaison ne possède pas toutes les formes (terme de grammaire) ». Attesté depuis 2^e moitié 14^e siècle (AalmaR, page 55, n° 1561 = Städtler, *Grammatiksprache*, page 196 : cedo. cedite : verbe defectif).
> A. 2. Adj. « qui n'utilise pas les sept notes d'une échelle modale (terme de musique) ». Attesté depuis 1925 Dupré, *Orgue* page 28, *cf. supra*)
> B. Subst. « personne qui ne jouit pas de ses facultés psychiques normales ». Attesté

7. Roques (Mario), 1938. *Aalma, Lexiques alphabétiques*, *in* : *Recueil général des lexiques français du moyen âge (XII^e-XV^e siècle)*, édité par Mario Roques, volume 2, Paris, Champion (Bibliothèque de l'École des Hautes Études : 269).

depuis 1935 (Carrel, *L'Homme*, pages 163-164, *cf. supra* ; *cf.* ci-dessus A. 0. b.). Contrairement à ce que laisse supposer la description synchronique supra, le mot ne semble plus être utilisé avec ce sémantisme. Il a été vraisemblablement introduit en français par le médecin Alexis Carrel, qui a beaucoup vécu aux Etats-Unis. L'examen des matériaux disponibles témoigne que malgré le succès de *L'Homme*, le terme n'a pas été accueilli dans la littérature de spécialité ni dans les dictionnaires médicaux. —

La révision de la notice étymologique et historique de *défectif* montre la difficulté de décider entre les deux voies d'emprunt :

- latin de l'Antiquité *defectivus*
- ou latin médiéval *defectivus*

Les sens A. 0. et A. 1. sont empruntés au latin *defectivus* attesté depuis *ca*. 400 chez Saint Augustin et peut-être chez Tertullien au sens de " imparfait " comme l'indique le TLL (il s'agit des sens A. 0. a. et A. 0. b.). Le latin *defectivus* a également développé le sens « (mot) dont la conjugaison ou la déclinaison ne possède pas toutes les formes » attesté depuis le IV^e^ siècle chez Charisius comme le montre à nouveau le TLL.

L'emprunt a pu passer par deux voies :

- soit à travers des auteurs comme Augustin ou Grégoire le Grand (VI^e^ siècle) pour le sens général et Donat, (grammairien latin du IV^e^ siècle) pour le sens grammatical
- soit à travers des emplois techniques dans des contextes savants en latin médiéval (*cf.* Niermeyer[2]), comme on a pu le voir dans notre attestation du sens A. 0. a.

Dans le cas de Saint Augustin, Grégoire le Grand ou Donat, la célébrité de ces auteurs a certainement favorisé la diffusion du mot.

Quant à la deuxième voie possible de l'emprunt par des emplois techniques dans des contextes savants en latin médiéval, Niermeyer relève le mot dans le vocabulaire juridique du XIV^e^ siècle :

> Origine :
>
> A. 0./1./2. Transfert linguistique : emprunt au latin *defectivus* adj. « imparfait, vicieux » (attesté depuis *ca* 400 [Augustin ; peut-être déjà Tertullien], TLL 5/1, 290), « (mot) dont la conjugaison ou la déclinaison ne possède pas toutes les formes (terme de grammaire) » (attesté depuis le 4^e^ siècle [Charisius], TLL 5/1, 290). L'emprunt a pu passer par deux voies : soit à travers des auteurs comme Augustin ou Grégoire le Grand (6^e^ siècle) pour le sens général et Donat pour le sens grammatical, soit à travers des emplois techniques dans des contextes savants en latin médiéval (*cfr.* Niermeyer[2]). Au 20^e^ siècle, le mot est entré dans la terminologie de la musique (A. 2.). *Cf.* VON WARTBURG *in* FEW 3, 28b, DEFECTIVUS.
>
> B. Transfert linguistique : calque de l'anglais *defective* adj./subst. « (personne) qui ne jouit pas de ses facultés psychiques normales » (attesté depuis 1898, OED[2]).
>
> Rédaction TLF 1978 : Équipe diachronique du TLF. - Mise à jour 2007 : Marta Andronache ; Nadine Steinfeld. - Relecture mise à jour 2007 : Jean-Pierre Chambon ; Takeshi Matsumura ; Franz Rainer ; May Plouzeau ; Éva Buchi.

La révision de la notice étymologique et historique de *défectif* montre la difficulté de décider entre les deux voies d'emprunt : latin de l'Antiquité DEFECTIVUS ou latin médiéval DEFECTIVUS.

L'emprunt au latin *defectivus* adj. « imparfait, vicieux » (attesté depuis *ca* 400 [Saint Augustin; peut-être déjà Tertullien], TLL 5/1, 290), « (mot) dont la conjugaison ou la déclinaison ne possède pas toutes les formes » (attesté depuis le IV^e^ siècle [Charisius], TLL 5/1, 290) s'est fait soit à travers des auteurs tardifs comme Saint Augustin ou Saint Grégoire pour le sens général et Donat pour le sens grammatical, soit à travers des emprunts techniques dans des contextes savants en latin médiéval (*cf*. NIERMEYER[2]).

Cet exemple illustre notre troisième cas puisque l'analyse des matériaux n'a pas permis de trancher pour l'un ou l'autre des canaux d'emprunt. Ces cas restent heureusement rares et concernent, à en juger d'après les exemples que nous avons pu réunir, des termes techniques (en grammaire, en médecine, en droit).

Pour l'heure, ce troisième cas ne semble pas avoir été traité dans les ouvrages théoriques de référence pour la linguistique historique. Du point de vue méthodologique, il faudrait de toute évidence procéder au dépouillement exhaustif des textes médiévaux et des articles de terminologie technique.

Il est vrai qu'il existe une seule attestation chez Niermeyer pour l'emploi juridique, sans indication de source. Pourtant on ne peut pas l'ignorer même si c'est maigre comme attestation, car il existe une déficience des matériaux médiévaux qui sera comblée seulement au moment où on disposera de plus de dépouillements et, par conséquent, de plus d'attestations. Actuellement, notre supposition ouvre une piste et oriente vers une entrée possible du mot par la voie du latin médiéval.

8. CONCLUSION

Dans la pratique quotidienne du lexicographe le premier et le deuxième cas ne posent pas de problème (mais il faut déjà les établir, ce qui n'est pas si simple que ça !) étant donné qu'il existe des critères clairement établis pour déterminer la voie d'emprunt.

Pour le cas premier, si le mot est entré en français par l'intermédiaire d'une traduction d'un texte antique, la voie d'emprunt ne fait aucun doute. Nombreuses sont les études portant sur la traduction au Moyen Âge, par exemple la recherche que mène Olivier Bertrand (2004) pour évaluer les différents procédés de formation du vocabulaire français de la science politique durant la période du règne de Charles V. Ce chercheur constate :

> Le XIV^e^ siècle français est une période de l'histoire de la langue qui n'a de cesse de traduire les œuvres qui appartiennent à la conscience collective et représentent d'une certaine manière le patrimoine intellectuel de l'humanité jusque là réservé à une élite savante (Bertrand 2004 : 23).

Pour le deuxième cas si on dégage un des trois critères indiqués ci-dessus (*cf.* 6) ou la combinaison de plusieurs d'entre eux, nous sommes en présence d'un emprunt au latin médiéval.

Par contre, en ce qui concerne le cas troisième, on ne peut que déplorer qu'il n'existe aucun effort de théorisation globale qui rend compte des cas indécidables concernant les voies d'emprunt du latin. Pour l'heure, ce troisième cas ne semble pas avoir été traité dans les ouvrages théoriques de référence pour la linguistique historique. Du point de vue méthodologique, il faudrait de toute évidence procéder au dépouillement exhaustif des textes médiévaux et des articles de terminologie technique.

L'idée de débattre de ce troisième cas où deux voies d'emprunt peuvent être envisagées a surgi de notre pratique quotidienne dans le cadre de la rédaction du TLF-Étym et du constat de la pénurie de travaux d'ensemble concernant cette problématique. Ce serait aussi l'occasion de répondre à l'idée émise par Giovanni Rovere 2007 qui déplore dans le domaine italien —mais la situation est la même pour le français— l'absence d'un filon d'études théoriques, alors que les projets lexicographiques sont florissants :

> È noto, infatti, che in ambito lessicografico la produzione italiana appare nel confronto europeo molto ricca, e che d'altra parte a questa ricchezza non corrisponde una altrettanto consistente ricerca teorica, paradosso su cui aveva già attirato l'attenzione Aldo Duro, quando nel 1971 lamentava l'assenza in Italia di cattedre di lessicologia e lessicografia. Esistono sì manuali, descrizioni metodologiche, ricerche storiche, ma non un filone di studi teorici (Rovere 2007 : 3).

La visée de notre étude est d'inciter la communauté scientifique à se pencher sur cette problématique pour théoriser ce troisième cas possible d'emprunt et définir une méthodologie de travail.

9. BIBLIOGRAPHIE

BERTRAND, Olivier (2004) : *Du vocabulaire religieux à la théorie politique en France au XIV^e^ siècle. Les néologismes chez les rédacteurs de Charles V*. Paris: Connaissance et Savoir.

BORK, Hans Dieter (2006) : « Sprachkontakte: Latein und Galloromania », *in* Ernst (Gerhard) et *al*. (éd.), *Romanische Sprachgeschichte*, 2. Berlin/New-York: Walter de Gruyter, p. 1582-1590.

BUCHI, Éva (2005) : « Le projet TLF-Étym (projet de révision sélective des notices étymologiques du Trésor de la langue française informatisé) ». *Estudis romànics* 27, p. 569-571.

CHAMBON, Jean-Pierre (2010): « Pratique étymologique en domaine (gallo)roman et grammaire comparée-reconstruction. À propos du traitement des mots héréditaires dans le *TLF* et le *FEW*», in : Choi-Jonin (Injoo)/Duval (Marc)/Soutet (Olivier) (éd.), *Typologie et comparatisme. Hommages offerts à Alain Lemaréchal,* Louvain/Paris/Walpole, Peeters, 61-75.

DEAFBiblEl = Möhren (Frankwalt), 2002. *Dictionnaire Étymologique de l'Ancien Français. Version chantier électronique du Complément bibliographique*, Heidelberg, DEAF. http://www.deaf-page.de/deaff.htm

DMF2010 = ATILF (CNRS & Nancy-Université), 2010. *Dictionnaire du Moyen Français (DMF2010),* Nancy, ATILF/CNRS & Nancy-Université, site internet : http://www.atilf.fr/dmf

Pfister, Max et Lupis, Antonio (2001) : *Introduzione all'etimologia romanza*. Soveria Manenelli (Catanzaro): Rubbettino Editore.

Reinhardt, Jan (2004) : *Mittellatein und italienische historische Lexikographie*, Frankfurt am Main, Berlin, Bern, Bruxelles, New York, Oxford, Wien: Peter Lang.

Rovere, Giovanni (2007) : « Per una teoria generale della lessicografia: l'impostazione di Herbert Ernst Wiegand », *Studi italiani di linguistica teorica e applicata* 1. Ospedaletto (Pisa): Pacini editore, p. 3-6.

Städtler, Thomas (1988) : *Zu den Anfängen der französischen Grammatiksprache. Textausgaben und Wortschatzstudien*, Tübingen: Niemeyer. (Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie: 223).

Steinfeld, Nadine (2006a) : « Observations méthodologiques sur la traque des premières attestations en étymologie et histoire du lexique (domaine français) », Buchi, Éva (éd.): *Actes du Séminaire de méthodologie en étymologie et histoire du lexique (Nancy/ATILF, année universitaire 2005/2006)*: http://www.atilf.fr/atilf/seminaires/Seminaire_Steinfeld_2005-11.pdf.

Steinfeld, Nadine (2006b) : « L'apport du roman de *Perceforest* pour la mise à jour des notices étymologiques du TLF(i) ». BUCHI, Éva (éd.): *Actes de la Journée d'étude « Lexicographie historique française: autour de la mise à jour des notices étymologiques du* Trésor de la langue française informatisé »: http://www.atilf.fr/atilf/evenement/JourneeEtude/LHF2005/Steinfeld.pdf.

Wunderli, Peter (2001) : « La philologie romane de Diez aux néogrammairiens ». Holtus (Günter) / Metzeltin (Michael) / Schmitt (Christian) (éd.): *Lexikon der romanistischen Linguistik* 1. Tübingen: Niemeyer, p. 121-175.

10. EXEMPLE DE NOTICE ÉTYMOLOGIQUE BALISÉE DU PROGRAMME TLF-ÉTYM

Notice présentant la structure lexicographico-informatique (DTD) avec balises XML. Inspirée de celle de la rubrique étymologique du TLF, mais plus contrainte, la DTD du programme TLF-Étym comporte environ 80 champs et sous-champs délimités par des balises XML, dont la finalité est double: à l'encodage, elles garantissent une harmonisation interne, tandis qu'au décodage, elles permettront l'interrogation des notices révisées selon de multiples critères (par classes étymologiques, par datations, par type d'emprunt: au latin, à l'allemand, à l'anglais, etc.) :

RÉSUMÉ

L'évolution de la pensée lexicographique et la refonte de certaines notices étymologiques ont suscité des réflexions qui enrichissent et précisent la voie/les voies d'emprunt au latin. Pour l'heure, il n'y a pas d'étude dans le domaine français consacrée à ce problème d'étymologisation.

Nous proposons une réflexion concernant ce problème dans le domaine de la lexicographie française autour de quelques exemples des notices étymologiques du programme TLF-Étym. Elle s'inscrit à la fois dans la thématique « les projets lexicographiques dans le sillage du TLF » et dans celle des « grands chantiers lexicographiques actuels et leurs méthodologies » et se présente comme un bilan et surtout comme une mise en perspective concernant la problématique des voies d'emprunt du latin. Cette recherche a fait

l'objet d'une communication que nous avons présentée lors du colloque international « Lexicographie et informatique: bilan et perspectives» qui s'est tenu à Nancy du 23 au 25 janvier 2008, mais elle n'a pas été publiée.

MOTS-CLÉS: Voie d'emprunt, latin de l'Antiquité, latin médiéval, domaine français, lexicographie.

ABSTRACT

Whats new in etymological lexicography? The methodology applied within the framework of the TLF-Étym programme aiming drawing a distinction between borrowings from Classical Latin and those from Medieval Latin

The development of ideas on lexicography and the revision of certain etymological notes have given rise to reflections that provide more information about and clarify the route(s) taken by borrowings from Latin. So far, there is no study in French linguistics devoted to this etymological problem.

In connection with this problem of French lexicography, we propose an idea with regard to several examples of etymologies in the TLF-Étym. It falls within both the domain of «les projets lexicographiques dans le sillage du TLF» ('lexicographical projects derived from TLF') and «grands chantiers lexicographiques actuels et leurs méthodologies» ('current trends and methodology in lexicography'). This idea is intended to be an appraisal of, but, above all, an attempt to put in perspective the problem of the paths followed by borrowings from Latin. This research was expounded in an unpublished talk that we gave during the international colloquium «Lexicographie et informatique: bilan et perspectives» ('Lexicography and Computing: state of the art and future prospects'), held in Nancy from the 23rd to the 25th of January 2008.

KEY WORDS: Importation of borrowings, Classical Latin, Medieval Latin, French, lexicography.